

association STOP SUICIDE

C/o Maison des Associations
Rue des Savoises 15
1205 Genève
+41 22 320 55 67
info@stopsuicide.ch

CCP 17-296132-8

Parrainée par Fabienne BUGNON

Membre de l'Association internationale de prévention du suicide IASP
Membre de l'Initiative prévention du suicide en Suisse IPSILON

www.stopsuicide.ch

Cahier des charges

<p>Fonction : Membre du Comité</p> <p>Complément : Le Comité de STOP SUICIDE est le directeur de l'association</p> <p>Occupation : 3 heures par mois</p> <p>Durée : de février en février, les élections ayant lieu lors de l'Assemblée générale de l'association en général vers la fin du mois de février.</p>	<p>Nom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>E-mail</p>
--	---

Rôle du Comité:

- Le Comité a à la fois un rôle officiel comme défini dans les statuts de l'association et un rôle plus informel défini ci-dessous.

Rôle officiel et juridique:

- Le Comité décide de l'engagement des employés de l'équipe
- Il prend les décisions de direction de l'association
- Il doit approuver les campagnes avant qu'elles ne puissent avoir lieu
- Il doit voter les budgets et les comptes de l'association.

Rôle informel :

- Le Comité doit avoir un rôle de leader, il doit à la fois guider et diriger
- Il doit apporter ses idées et sa motivation à l'association
- Le Comité doit pouvoir avoir une vision à plus long terme que les membres de l'équipe et se doit de rappeler les étapes importantes à celle-ci
- Le Comité a également la possibilité de participer de la conception à la réalisation concrète d'actions de prévention du suicide.
- En outre, selon ses disponibilités et ses préférences, il peut aussi avoir l'occasion de s'engager de façon active dans l'un des programmes de l'Association ou dans d'autres tâches. Cela permet une collaboration étroite et réelle avec les membres de l'équipe concernés.
- Enfin plus généralement, les membres du Comité doivent s'engager à assister aux séances de Comité et être disponibles vis-à-vis de l'équipe quand des problèmes surviennent ou lorsque de sérieuses décisions doivent être prises.

Investissements personnels (plus concrètement)

Temps :

- Les 2-3 heures de Comité une fois par mois
- Le temps de consulter régulièrement ses emails et d'y répondre s'y besoin est
- La participation aux actions tout au long de l'année et particulièrement au cours du mois de septembre

Organisation interne :

- La prise du Procès verbal (PV) est à la charge d'un membre du Comité (si possible différent à chaque fois)
- Un de ces membres est élu à la présidence
- Un de ces membres est élu à la vice-présidence
- Les membres peuvent, s'ils le veulent, parrainer un des programmes de l'association en travaillant plus particulièrement avec un des membres de l'équipe selon ses intérêts.

Les 12 programmes STOP SUICIDE sont les suivants (tels que définis dans le tableau des activités en annexe) :

- Administration générale
- Information générale
- Médias
- Mesures de protection
- Renforcement du réseau
- Sensibilisation ciblée
- 10 septembre
- Prévention sur Internet
- Communiqué virtuel
- Prévention en milieu scolaire
- Prévention dans la formation supérieure
- Formation des enseignants et relais